



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêt à taux zéro

Question écrite n° 119667

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mise en oeuvre du prêt à taux zéro géré par la société de gestion du fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété, et accordé par les établissements bancaires aux particuliers. En effet, il semblerait que ce prêt ne puisse être accordé par les banques aux couples mariés sous le régime de la communauté, dès lors que celui-ci envisage de l'utiliser pour la construction d'un immeuble d'habitation sur un terrain appartenant en propre à l'un des deux époux. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet, ainsi que les règles applicables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119667

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2023